On passe à l'ordre du jour. M. Duriez, adjoint, est nommé.

La séance est levée à minuit 50.

La prochaine et dernière session de mai, aura lieu mercredi prochain 13 juin.

Voici la composition des commissions permanentes pour l'année courante :

Agriculture et halles

MM. Augustin Vallée, Ernest Delva ; Charles Leplat, Emile Delcotte, Alexandre Demouveaux, Delphin Dumortier, Didry-Dubrulle.

Assistance aux adjudications

Auguste Ducoulombier, Honoré Dhalluin, Louis Cruque, Charles Leplat, Henri Masurel, Emile Lemaire.

Fêtes.

Dhal-Decry, Ernest Delva, Charles Leplat, Auguste Ducoulombier, Emile Destombes, Henri Loridan, Leon Gran, Louis Diéval.

Finances

Auguste Ducoulombier, Léon Salembien, Charles Delavalve, Louis Cruque, Julien Tack, Théophile Thiery, Henri Loridan, Gustave Amzie, Didrille-Dubrulle.

Gaz

Dhal-Dessy, François Sénélar, Alexandre Demouveaux, Gonhe d'Annin, Em le Lemaire, Honoré Damertier, Honoré Dhalluin.

Instruction publique et Beaux Arts

Félix Muller, Louis Dupont, Gustave Dron, Louis Cruque, Gustave Glorieux, Louis Desplouy, Augustin Benoit, Maurer-Six.

Militaire.

Charles Delavalve, Julien Tack, Alfred Roux, Emile Destombes, Louis Grau, Didy Dubrulle.

Scolaire municipale.

Félix Muller, Charles Delavalve, Ernest Delva, Louis De-pinoy, Louis Dupont, Dalphin Dumortier, François Sénélar.

Travaux publics

Honoré Colson, Louis Herain, Emile Delcroix, Honoré d'Halluin, François Sénélar, Honoré Dumortier, Augustin Benoit, Louis Gran.

Voirie

Auguste Ducoulombier, Charles Delavalve, Ernest Delva, Louis Cruque, Alfred Roux, François Sénélar, Honoré Dhalluin, Masurel, Leclercq.

Les commissions spéciales seront nommées dans la prochaine séance.

BESOGNE DE PRÊTRE

Nous avons reçu h'er la visite d'un brave femme qui venait nous raconter la façon odieuse dont elle a été diffamée et calomniée, de la part d'un vicaire du Sacré-Cœur, M. Leduc.

Nous allons successivement exposer les faits.

Dans l'après-midi de jeudi, le vicaire susnommé se présentait chez une jeune femme de sa paroisse et la questionna sur sa situation de famille : le nom de son mari, la fabrique où il travaille, si le ménage comptait des enfants etc. Ayant aussi demandé à la jeune femme son nom de fille, elle lui déclara.

Notre vicaire constatant la similitude de nom avec une cabaretière de la rue des Carliers, Mme veuve Longuet, demanda à sa paroissienne si elle n'avait pas avec cette personne le lien de parenté.

C'est une cousine, répondit l'interpellée qui n'était pas fachée de savoir ce qu'allait lui répondre M. le vicaire.

Ah ! et elles vous souvent la voit ?

De temps à autre telle fit la réponse.

Et bien dit le vicaire, dites-vous-en. C'est une mauvaise maison, où l'on y a plusieurs jeunes filles, et deux enfants n'ont pas fait leur communion. « Il y notamment un petit garçon qui *fréquente l'école laïque*. C'est un rien qui vaille. »

M. le vicaire répondit alors à la jeune femme, à la personne que vous venez de mépriser à mes yeux et ma mère. Elle est honorable, et tout ce que vous venez d'avancer est un tissus de calomnies et de mensonges. Les jeunes filles sont mes sœurs.

Elle sont deux enfants dont vous parlez ont fait leur communion, ou n'ont pas encore l'âge, et mon petit frère qui fréquente l'école laïque se comporte très bien et fait des progrès remarquables.

Il paraît que M. le vicaire, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, fila à l'anglaise en disant « qu'il en savait assez ».

Après avoir bêlité longtemps, la jeune femme crût cependant devoir en informer sa mère de ce qui s'était passé.

Mme veuve Longuet, à qui soit dit en passant, on n'a rien à reprocher et qui a élevé une famille de dix-huit enfants dont huit sont vivants, ressentit une indignation bien naturelle et elle courut aussitôt au presbytère du Sacré Cœur.

M. le curé était absent lui dit-on ; M. Leduc, vicaire, n'était pas rentré de sa tournée.

A ce retour de vicaire, elle se présenta à lui et lui demanda raison des odieux propos que son sujet lui avait tenus.

Mal lui en prit, elle fut reçue fort vertement par le vicaire qui, en termes vifs et durs, lui dit que elle ferait la conduite de vant les autres vicaires présents.

Le vicaire en cause avait embarrassé de réponse, le bonne à dire : « Mais enfin, tout cela n'est rien »

Mme veuve Longuet, elle, trouve que cela est quelque chose que de tenir la réputation de quelqu'un, et elle se dispose à réclamer justice et réparation publique des agissements dont elle est la victime.

Où donc la haine du clergé pour les écoles laïques a-t-elle conduit ceux qui se prétendent parler au nom de Dieu ?

UN FRATICIDE

Un drame terrible s'est passé, hier vers dix heures du soir, rue du Casino, à Tourcoing.

Deux frères, originaires de Beckem (Belgique), étaient pris de boisson en compagnie d'une femme publique.

L'un d'eux, après d'une rage folle, tira son couteau de la poche et, [illegible] [illegible] [illegible]